



Procès-verbal
Le mercredi, 3 novembre 1999 - n° 58

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeois) propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec fasse sien le constat généralisé des promesses non tenues par le gouvernement péquiste suite au Sommet socio-économique de 1996.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont accordées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par le député indépendant pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

3 novembre 1999

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 22 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 220 Loi concernant la Municipalité de Saint-Joachim — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1999.

(Dépôt n° 667-19991103)

M. Bertrand (Charlevoix) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant la Municipalité de Saint-Joachim.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 220 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

3 novembre 1999

Dépôts de documents

M. Legault, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des programmes d'études (CPE), pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1999.

(Dépôt n° 668-19991103)

Dépôt de pétitions

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 299 membres du Groupe MAMAN, concernant le respect du code de commercialisation des substituts du lait maternel émis par l'OMS et l'UNICEF.

(Dépôt n° 669-19991103)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec fasse sien le constat généralisé des promesses non tenues par le gouvernement péquiste suite au Sommet socio-économique de 1996.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 45 en annexe)

Pour: **42** Contre: **64** Abstention: **0**

3 novembre 1999

Motions sans préavis

Mme Normandeau (Bonaventure) présente une motion concernant la préservation des emplois à l'usine Gaspésia de Chandler; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Williams (Nelligan) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la place de la religion à l'école;
 - la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé « Réforme du transport par taxi : pour des services de taxi de meilleure qualité »;
 - la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'audition des intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 210, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec.
-

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'étudier la troisième version du projet de rapport final dans le cadre du mandat d'initiative portant sur le passage à l'an 2000.
-

3 novembre 1999

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux en matière d'accès au dossier de l'utilisateur, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Marois propose que le projet de loi n° 27 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'elle indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de Mme Marois au projet de loi n° 27 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 27, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 27.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 27 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

3 novembre 1999

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Un débat s'ensuit.

M. Brouillet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 4 novembre 1999, sur une question adressée par M. Marsan (Robert-Baldwin) à Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, concernant le dossier de l'alphabétisation et Emploi Québec.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 41, Loi abrogeant la Loi sur les grains et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Au cours du débat, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 257 du Règlement, M. Trudel propose :

QUE les références contenues dans les articles du projet de loi n° 41, Loi abrogeant la Loi sur les grains et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et d'autres dispositions législatives, soient ajustées afin de tenir compte de l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 1999, de la mise à jour arrêtée au 1^{er} avril 1998 et au 1^{er} mars 1999 dans le cas des chapitres D-17, I-2, I-3, I-4, L-3, M-31, R-20.1, T-0.1 et T-1 de l'édition sur feuilles mobiles des Lois refondues du Québec (décret n° 1192-99 du 20 octobre 1999).

Cette motion est adoptée.

3 novembre 1999

Puis, M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 41 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Trudel, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

Les amendements de M. Trudel au projet de loi n° 41 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 41, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 41.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 41 est adopté.

À 16 h 38, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 novembre 1999, à 10 heures.

3 novembre 1999

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

3 novembre 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 45)

POUR - 42

Beauchamp	Cholette	Kelley	Normandeu
Béchar	Copeman	Lafrenière	Ouimet
Bélang	Cusano	Lamoureux	Paradis
Bergman	Delisle	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bordeleau	Després	Laporte	(Chapleau)
Bourbeau	Fournier	Leblanc	Poulin
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Sirros
Chagnon	Gautrin	MacMillan	Tranchemontagne
Charest	Gobé	Marcoux	Vallières
(Sherbrooke)	Houda-Pepin	Marsan	Whissell
Chenail	Jérôme-Forget	Middlemiss	Williams

CONTRE - 64

Arseneau	Boulerice	Facal	Létourneau
Barbeau	Boulianne	Gagnon	Marois
Baril	Brassard	Gendron	Ménard
(Arthabaska)	Caron	Geoffrion	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Goupil	Papineau
(Berthier)	Charest	Jolivet	Paquin
Beaulne	(Rimouski)	Julien	Paré
Beaumier	Chevrette	Jutras	Payne
Bédard	Côté	Kieffer	Perreault
Bégin	(Dubuc)	Labbé	Rioux
Bertrand	Côté	Lachance	Robert
(Portneuf)	(La Peltrie)	Laprise	Rochon
Bertrand	Cousineau	Leduc	Signori
(Charlevoix)	Désilets	Legault	Simard
Blanchet	Deslières	Léger	(Richelieu)
Boisclair	Dionne-Marsolais	Lelièvre	St-André
Bouchard	Doyer	Lemieux	Trudel
Boucher	Duguay	Léonard	Vermette